

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.17 Vœu relatif aux collèges publics de l'est du 12^{ème} arrondissement

Le Conseil de Paris,

Considérant le travail conjoint entamé par la Ville et l'Académie de Paris, dans le cadre de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE), pour se doter d'outils permettant de mieux lutter contre la forte ségrégation sociale et scolaire qui touche les établissements scolaires parisiens, en particulier les collèges ;

Considérant que la mixité sociale, outre qu'elle favorise le brassage républicain, est un facteur de meilleure réussite scolaire pour le plus grand nombre, car comme le montrent beaucoup d'études scientifiques, elle tire vers le haut les élèves en difficulté sans pénaliser pour autant les bons élèves ;

Considérant la vitalité des collèges publics du 12^{ème} arrondissement, qui disposent d'équipes éducatives de grande qualité, qui accueillent une population scolaire socialement mixte et qui présentent des résultats honorables, notamment au regard des orientations post-3^{ème} ;

Considérant toutefois que cette mixité sociale est fragile, qu'elle n'est pas égale entre tous les collèges publics du 12^{ème} et que ceux-ci subissent par ailleurs – plus encore que les écoles primaires – une nette concurrence de l'enseignement privé, fortement implanté dans notre arrondissement ;

Considérant le travail de re-sectorisation préparé conjointement par la Mairie du 12^e, la Ville de Paris et l'Académie de Paris, en lien avec l'OPMIRE et en concertation avec les communautés éducatives des établissements concernés, aboutissant à la délibération 2019 DASCO 15, présentée ce soir à l'avis du Conseil d'arrondissement avant d'être soumise au Conseil de Paris ;

Considérant que cette re-sectorisation permet un rééquilibrage de la mixité sociale des collèges publics du 12^{ème}, en particulier dans l'est du 12^{ème} entre les collèges Courteline et Tillion ;

Considérant toutefois que cette mixité sociale ne fait pas tout, et qu'à l'âge où leurs enfants entrent dans l'adolescence et où se joue l'orientation, beaucoup de familles s'interrogent sur l'entrée au collège en regardant non seulement la mixité sociale et les résultats scolaires des établissements, mais aussi la présence d'options et de sections remarquables, la qualité de l'encadrement scolaire en dehors de la classe, ou encore le confort des locaux scolaires ;

Considérant la forte mobilisation de la Mairie du 12^{ème}, de la Ville de Paris et de l'Académie de Paris en faveur du collège Tillion dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés » (année 2018—2019) qui devrait lui permettre de bénéficier de travaux et de moyens supplémentaires et de renouveler son projet éducatif avec l'appui de tous ses partenaires ;

Considérant l'investissement de la Ville de Paris dans la restructuration du collège Courteline, afin d'offrir de meilleures conditions de travail et de vie scolaire aux élèves et aux équipes ;

Considérant les multiples interrogations sans réponses sur l'avenir de la cité scolaire Paul Valéry, exprimées par la communauté éducative et relayées par la Mairie du 12^e, suite à la décision de la Région Île-de-France d'abandonner le projet initial de reconstruction du lycée, ces interrogations portant notamment sur le calendrier des futurs travaux et, dans l'attente, sur la rénovation des locaux scolaires existants ;

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu-e-s du groupe Génération-s, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- que l'Académie de Paris attribue aux collèges Courteline et Tillion, pour l'année scolaire 2019-2020, des moyens pédagogiques (DHG) et de vie scolaire (CPE et assistants d'éducation) leur permettant d'adapter sereinement leurs projets d'établissement à l'évolution de leur population scolaire consécutive à la re-sectorisation prévue pour la rentrée 2019 ;
- que l'Académie de Paris et la Région Île-de-France précisent leurs intentions concernant leur projet de campus de métiers à Paul Valéry (nature du projet, calendrier, implications pour le collège etc.) et ouvrent une phase de concertation à ce sujet avec la communauté éducative et les collectivités locales (Ville et arrondissement) ;
- que la Région Île-de-France collabore étroitement avec la Ville de Paris pour entretenir et rénover au mieux le collège Paul Valéry, dans l'attente de la construction d'un nouveau collège.